



MEDICALEMENT VOTRE

TMS



Les troubles musculo-squelettiques (TMS) constituent aujourd'hui l'une des priorités de la prévention des risques professionnels.

Toutes les catégories de travailleurs sont concernées : les indépendants, les salariés, les ouvriers et les cadres, hommes ou femmes, jeunes ou vieux.

Les TMS se manifestent par des douleurs ou des gênes de longue durée principalement au niveau des muscles, des tendons, des nerfs des membres supérieurs et inférieurs (cou, épaules, coude, poignet, genoux) et du dos.

D'OÙ VIENNENT LES TMS ?

Leurs causes sont multiples et d'origine :

- **biomécanique** : en cas de répétition monotone de gestes (travail à la chaîne) ou d'efforts extrêmes (port de charges lourdes), ou de positions pénibles ou inadaptées, ou encore lors d'utilisation d'outils vibrants...
- **organisationnelle** : lorsque la charge de travail s'intensifie, les cadences plus élevées créent de l'anxiété, du stress.

DES CONSÉQUENCES POUVANT ÊTRE LOURDES

Les TMS occasionnent une souffrance continue et répétée, parfois source d'exclusion socioprofessionnelle comme la perte d'emploi. Lorsqu'ils sont liés à un travail pénible, ils peuvent provoquer des maladies invalidantes, un vieillissement prématuré et conduire à des inaptitudes médicales.

Ils constituent aussi un coût financier pour l'entreprise (baisse du rendement, remplacement du personnel dans l'incapacité ponctuelle, partielle ou totale, de travailler à son poste) et pour la Sécurité sociale (prise en charge des TMS reconnus comme maladie professionnelle).

AGIR POUR PRÉVENIR

Les TMS sont classés dans le tableau des maladies professionnelles (tableaux 57 et 69 du régime général et tableau 39 du régime agricole).

Toute démarche de reconnaissance comme maladie professionnelle passe par une déclaration la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) appuyée par un certificat médical, établi par un médecin généraliste ou du travail.

L'amélioration des conditions de travail (des outils et des matériels, de l'ergonomie des postes de travail, l'aménagement des temps de pauses...) est prioritaire en matière de prévention.

Il s'agit, dans le même temps, d'informer et de former les entreprises et leurs salariés.



Romanens

CHERCHEZ L'ERREUR



REPONSE : la BMW n'a pas de ticket de parcimètre.

Retrait de lots

- EYELINER NOIR et FEUTRE NOIR (Miss Europe et Nouveau Style) chez EUROP-COSMETICS
- lots 8DT003 et 8DT003A de la spécialité Advil 200 mg, boîte de 20 comprimés
- lot ASB0508 d'Alginate/Bicarbonate de sodium 250/133,5 mg pour 5 ml, susp. buvable
- lots de NIFLURIL 3% pommade (CIP : 311 619-2) actuellement sur le marché

Redon



TABAC CONNECTION



Narguilé= danger

C'est de cette manière de consommer qu'est inhalée la plus grande quantité de CO (monoxyde de carbone, très toxique voire mortel à haute dose !).

Le Pr DAUEZNBERG affirme qu'en plus du risque d'avoir un cancer, comme pour le tabac, il existe un risque important d'accident cardiaque.

Une petite liste qui fait mal, pour soi, ou pour les autres :


- Dans le désordre, chez la femme ou chez l'homme, voici les effets indésirables :
- ☑ Prise de pilule + tabac = augmentation du danger d'accident cardiaque.
 - ☑ Fécondité diminuée (effet sur la femme et l'homme).
 - ☑ Atteinte des cordes vocales : voix rauque.
 - ☑ Cancer du col de l'utérus et du sein chez la femme.
 - ☑ Complications de la grossesse plus fréquentes.
 - ☑ Nombre inférieur de spermatozoïdes, troubles de l'érection, voire impuissances chez les hommes
 - ☑ Le risque de cancer est identique chez la femme et chez l'homme.
- Cherrier



PAROLE DE SAGE

" L'opticien se fait payer très cher ce que les autres ont à l'œil. "

Jules Levy



Vignes